



CONDITIONS GENERALES DE VENTE V1

Date de mise à jour
01/2018

1. GENERALITES

Les conditions générales de vente de SOLUNE s'appliquent à l'ensemble des commandes, qu'elles émanent de professionnels, de commerçants ou de sociétés. SOLUNE se réserve le droit de modifier les présentes conditions, sans préavis et à son gré, pour un ou plusieurs produits de la gamme, ainsi que leur définition ou méthode de vente. Les informations des catalogues sont données à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

Toute commande acceptée par SOLUNE est soumise aux présentes conditions générales, dont le client reconnaît avoir pris connaissance et qu'il accepte. Elles peuvent être modifiées ou complétées par factures ou devis avec accord écrit préalable de SOLUNE. Toutes les applications sont livrées en versions bridées. Un débridage provisoire est effectué à réception de la commande ou lors de la première session de formation. Le débridage permanent intervient après encaissement du montant total facturé par Solune Informatique (Progiciel + Formation).

2. COMMANDES

Il est rappelé que SOLUNE est une entreprise d'édition et de distribution de progiciels. Il appartient au client de définir lui-même ses besoins, éventuellement d'établir son cahier des charges, de choisir son matériel sous sa propre responsabilité.

3. FACTURATION

Nos prix s'entendent en Euros.

4. REGLEMENT

Modalités de paiement : à réception de facture, sauf indications différentes portées par SOLUNE sur le devis. En cas de non-paiement total ou partiel de toute facture à l'échéance, SOLUNE appliquera une pénalité de paiement tardif portant sur le montant restant dû, en appliquant un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance prévue, et l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (loi du 22 mars 2012).

Toutefois, ces pénalités ne seront dues qu'après une mise en demeure de payer faisant état de la décision de SOLUNE de les réclamer. En outre, SOLUNE se réserve expressément, en cas de non-paiement partiel ou total d'une facture à son échéance, de procéder à la résolution de la vente par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, les acomptes versés par l'acheteur resteront acquis à SOLUNE à titre de dommages et intérêts. SOLUNE pourra, en outre, exiger le règlement immédiat de toutes les sommes dues, échues ou à échoir. SOLUNE se réserve le droit de livrer en contre remboursement ou de cesser toute livraison après une relance restée infructueuse. Les montants facturés le sont sans escompte.

5. EXPEDITION

Les supports et documents voyagent aux risques et périls du destinataire même si elles sont vendues « franco ». En cas de manquant ou d'avarie de transport, le destinataire devra faire toutes les réserves usuelles auprès du transporteur, réserves à confirmer dans les 3 jours par lettre recommandée (art. 105 C.Com.) dont copie à adresser à SOLUNE, qui, le cas échéant, exercera les recours contre le transporteur. Délai : D'éventuels retards ne donnent pas droit à l'acheteur de refuser la livraison, d'annuler la vente ou de réclamer des dommages et intérêts.

6. GARANTIE

Le logiciel vous est fourni en l'état et vous reconnaissez qu'il peut contenir des erreurs. SOLUNE se décharge de quelque obligation de garantie ou de responsabilité que ce soit envers vous.

7. RESPONSABILITE

Si la responsabilité de SOLUNE venait à être reconnue au titre d'un produit ou service commandé en application des présentes conditions générales, le montant maximum des dommages et intérêts auquel elle pourrait être condamnée est en tout état de cause plafonné au prix effectivement payé par le client pour le produit en question, ou au montant du produit en cas de non paiement. En aucun cas SOLUNE ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect, tel que perte d'exploitation, perte de données ou tout autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le produit SOLUNE, même si SOLUNE a été prévenue de l'éventualité de tels dommages. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

8. RESERVE DE PROPRIETE

SOLUNE se réserve expressément la propriété des produits livrés jusqu'au paiement intégral de leur prix par l'acheteur. En cas de non-paiement partiel ou total d'une facture à son échéance, SOLUNE se réserve la possibilité de reprendre les produits livrés, quels que soient les lieux où ils se trouvent.

L'acheteur s'engage à souscrire auprès de la Compagnie de son choix, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des produits prenant effet dès la réception des produits par ses soins.

9. CONTESTATION

Toute réclamation concernant l'application du tarif ou des conditions de vente doit parvenir à la Direction Commerciale par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 2 semaines suivant la réception de la facture.

En cas de litige, celui-ci relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Limoges, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.